

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/220 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EURODYSSEE EN CORSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. CHAUBON Pierre à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. CORDOLIANI René à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MURATI-CHINESI Karine
Mme PONZEVERA Juliette à M. BIANCUCCI Jean
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à M. TOMA Jean
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle
M. TATTI François à Mme GUIDICELLI Maria
M. TOMASI Petr'Antone à M. TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS : MM.

LEONETTI Paul, SANTINI Ange, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 16/081 AC du 15 avril 2016 de l'Assemblée de Corse portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les modalités de mise en œuvre du programme Eurodyssée en Corse, dont l'animation sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer, signer tous les actes et marchés associés et prendre toute disposition relative à la bonne exécution du programme.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Animation du programme EURODYSSÉE

Présentation du programme :

Eurodyssée est un programme d'échange qui offre la possibilité aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 32 ans de tous horizons et de toutes formations d'effectuer des stages de trois à sept mois dans d'autres régions européennes. Simultanément, le programme leur donne l'occasion d'apprendre une langue étrangère ou de perfectionner la connaissance qu'ils en ont.

La Collectivité Territoriale de Corse a adhéré au programme Eurodyssée en 2009, son service des relations internationales l'anime depuis 2013.

Initié par l'Assemblée des Régions d'Europe, le programme Eurodyssée est fondé sur la coopération interrégionale.

Les Régions visent à établir des partenariats pour le développement économique, social et culturel de leurs territoires, à promouvoir la mobilité professionnelle des jeunes et l'internationalisation du capital humain et du tissu économique, encourageant ainsi l'échange culturel.

Les objectifs du programme :

- Donner aux jeunes Européens, de 18 à 32 ans, et résidant dans les régions actives du programme, la possibilité de réaliser un stage professionnel, de trois à sept mois, dans une entreprise ou une institution ;
- Aider et promouvoir la transition des jeunes vers le marché du travail, en leur permettant d'acquérir des compétences nouvelles ;
- Donner aux jeunes l'opportunité d'élargir leurs horizons professionnels et culturels;
- Lutter contre le chômage des jeunes;
- Faire des jeunes les ambassadeurs de leur région d'origine
- Se perfectionner en langues étrangères.
- Permettre aux entreprises de s'ouvrir à l'Europe, elles participent à la formation des jeunes et améliorent ainsi leur image.

Les Régions partenaires :

- Belgique
 - Bruxelles-Capitale
 - Wallonie
- Croatie
 - Istra
 - Karlovac
 - Sibenik-Knin
 - Sisak-Moslavina

Varazdin

- Italie
 - Umbria
 - Valle d'Aosta
- Roumanie
 - Alba
 - Arges
 - Caras-Severin
 - Harghita
 - Hunedoara
 - Timiș
- Espagne
 - Catalunya
 - Comunidad Valenciana
 - Murcia
- Bosnie-Herzégovine
 - République serbe de Bosnie
- Chypre
 - Union des municipalités de Chypre
- Géorgie
 - Adjara
- Portugal
 - Açores
 - Madeira
- Serbie
 - Vojvodina
- Suisse
 - Fribourg
 - Jura
 - Tessin

Contexte :

En Corse, les jeunes sont moins nombreux et moins scolarisés qu'ailleurs avec pour conséquence un plus faible niveau de diplôme voire une absence de diplôme.

Le contexte social et économique semble plus complexe, la Corse fait partie des territoires les plus pauvres. A cela s'ajoutent de nombreux freins à la mobilité : l'insularité, l'éducation...

Malgré des situations très diverses, les jeunes partagent des valeurs, des ambitions mais aussi des difficultés. L'accès à l'emploi est plus tardif, les parcours individuels sont plus variés que par le passé. L'école ou l'université, l'emploi et l'environnement

social ne jouent plus le même rôle intégrateur. Cela se traduit souvent par un sentiment de fragilité de leur condition.

Dans la perspective de leur insertion professionnelle, une expérience à l'étranger valorise leur parcours.

Cet engagement leur permet de se doter d'atouts décisifs lors d'une première embauche : développement d'aptitudes et compétences, élargissement de leurs horizons culturels, maîtrise de langues vivantes, amélioration de leurs facultés d'adaptation.

Cependant, la mobilité internationale des jeunes, reste encore aujourd'hui limitée, elle profite essentiellement aux jeunes majoritairement diplômés, sans difficultés supposées de future insertion, notamment professionnelle. Les jeunes sont majoritairement partants, mais sédentaires par pragmatisme.

L'enjeu pour la CTC serait d'élargir la mobilité internationale à un public qui en est éloigné. La mobilité internationale peut être utilisée comme vecteur d'insertion, elle revête de nombreux avantages : une rupture avec le quotidien pouvant agir comme un outil de redynamisation ; une mixité sociale, culturelle et linguistique modifiant profondément la rencontre avec l'autre ; une ouverture sur le monde ; l'acquisition de compétences non formelles (indépendance, prise de responsabilité, etc.).

Bien que la Corse semble plus attractive pour l'accueil des jeunes venant de l'extérieur, ce dynamisme se perd au niveau de l'envoi de ce public à l'international.

Un certain nombre de jeunes, et tout particulièrement ceux ayant moins d'opportunités, sont écartés de cette mobilité. Ils ne se sentent pas concernés par la mobilité internationale, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas une langue étrangère, parce qu'ils ne sont pas diplômés ou parce qu'ils pensent que cela profite à une certaine élite.

La Collectivité Territoriale de Corse via son service des relations internationales veille à ce que le programme bénéficie au plus grand nombre, surtout à des personnes d'horizons divers.

Pour rappel, le forum du programme avait eu lieu à AIACCIU en octobre 2013, il avait pour thème : « La mobilité Internationale pour chaque jeune ».

Animation du programme : fondé sur les principes suivants, réciprocité et autonomie, le programme veille à ce que la Région accueille autant de jeunes qu'elle en envoie. La Collectivité Territoriale de Corse peut définir son propre fonctionnement : nombre d'échanges, mode de financement, modalités pratiques.

Rôle de la Collectivité Territoriale de Corse :

Accueil des jeunes européens : Les stages sont organisés selon deux modalités : les offres des entreprises d'accueil et les candidatures spontanées des jeunes. Les stages durent 6 mois. La bourse d'un montant de 800 € est versée chaque mois au stagiaire par la Collectivité Territoriale de Corse.

- Recherche d'entreprises d'accueil.

- Diffusion et mise à jour des offres de stages sur le site Web Eurodyssée.
- Information du correspondant Eurodyssée de la Région d'origine du stagiaire sur les conditions d'accueil et sur tout problème éventuel pouvant survenir en cours de stage.
- Recherche du logement : au regard des tensions locatives, afin qu'aucune catégorie de jeunes ne soit lésée, un supplément de 500 € par mois sera versé au stagiaire.
- Organisation et financement du stage linguistique : 80 h de cours de français langue étrangère sont dispensées aux jeunes non francophones.
- Vérification de l'inscription à l'assurance responsabilité civile et rapatriement.
- Convention tripartite ou documents impliquant les trois partenaires.
- Prise en charge de la bourse ou rémunération adaptée aux conditions de vie et d'accueil : le stagiaire perçoit une bourse d'un montant de 800 € par mois complet de stage. Cette bourse lui permet de financer ses frais de nourriture et de transport.
- Suivi des stagiaires pendant toute la durée du stage et évaluation.
- Délivrance d'une attestation de stage, conditionnée par la présentation du rapport de stage.

Envoi de jeunes corses :

- Information complète des candidats sur le programme
- Présélection de candidats : entretien individuel au moins une fois avant le départ du stagiaire.
- Sélection définitive effectuée par l'entreprise d'accueil et/ou la Région d'accueil.
- Déclaration d'assurance, préalablement au démarrage du stage, et information en cas d'interruption ou prolongation du stage auprès du secrétariat Eurodyssée.
- S'assurer de la couverture sociale du jeune.
- Réalisation de l'enquête sur le devenir des stagiaires

L'engagement des structures d'accueil : une attention particulière est donnée aux projets qui relèvent des secteurs de l'innovation et de la recherche tels que définit dans la stratégie de spécialisation intelligente.

- Accueillir de jeunes européens et leur fournir une expérience professionnelle.
- Accompagner le stagiaire pendant toute la durée de son stage en respectant la législation du travail en vigueur dans sa Région.
- Faire découvrir au jeune la vie de l'entreprise et l'aider à s'insérer socialement dans l'équipe.
- Désigner un tuteur ou un référent dans l'entreprise, responsable du stagiaire.
- Confier au stagiaire des tâches ou missions conformes à celles qui étaient définies dans l'offre de stage.
- Etablir un suivi du stagiaire avec le correspondant Eurodyssée de la Région d'accueil.

- Réaliser une évaluation finale du stagiaire communiquée à celui-ci, ainsi qu'au correspondant de la Région d'accueil.
- Types d'entreprises : Entreprises publiques ou privées, PME, Administrations publiques, collectivités locales, organismes économiques, chambres consulaires, instituts de recherche et développement, organisations de jeunesse, établissements d'enseignement, associations...

Description des publics ciblés :

Le projet est accessible aux jeunes de 18 à 32 ans à la recherche d'un emploi de préférence inscrits à Pôle emploi.

La démarche de la Collectivité Territoriale de Corse est de faciliter l'accès à la mobilité internationale aux jeunes qui en sont le plus éloignés. Le projet Mobijeunes également animé par le service des relations internationales de la CTC, grâce à ses actions et de nombreux partenariats (missions locales, CRIJ, CSJC...) vise à améliorer l'accès à l'information.

Partenariat à venir : une collaboration est en cours avec Pôle Emploi international afin de permettre un maintien des droits et indemnités pour les jeunes corses qui effectuent un stage à l'étranger.

Budget prévisionnel du projet : les dépenses liées au programme, attribution des bourses, supplément hébergement, cours de français langue étrangère, sont estimées à 51 000,00 €.

Il vous donc proposé :

- que la Collectivité Territoriale de Corse approuve l'animation du programme EURODYSSÉE
- que le Président du Conseil Exécutif de Corse soit autorisé à lancer, signer tous les actes, marchés associés et prendre toute disposition relative à la bonne exécution de l'exploitation de ce programme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.